CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu sommaire

Conseil d'administration du lundi 25 juillet 2022 à 16h30

Étaient présents : Claude CAUDAL, Pascalle CRUAUD, Jocelyne BILDER-CISI, Gérard NADEAU, Isabelle MAGNIER (17h45-17h55), Christine BRANDELET, Anthony BRANDEL, Yves TUAL

Etait absente : Christiane MARCORELLES, Fredérique FEVE, Isabelle MAGNIER (16h30-17h45)

Absents excusés : Georges DEFFAIN (pouvoir monsieur BRANDEL), Jean CHARRIAU

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Gérard NADEAU

Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du : 27/06/2022
Pas de remarque pas d'opposition,

Le Procès-verbal du Conseil d'administration du 27 juin 2022 est approuvé.

RESSOURCES HUMAINES

1- Délibération n° 2022-04-01*
OBJET : fixation des tarifs de la Marpa de l'Estran : annule et remplace la délibération n° 2022-02-14

Présents : 7		Votants : 8
POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Rapporteur : Anthony BRANDEL

Pour répondre à la demande des accompagnants et autres tiers, il est nécessaire de compléter la grille tarifaire de la MARPA de l'Estran.

Il est proposé au CCAS de valider la grille tarifaire qui suit :

LOYERS ET CHARGES LOCATIVES		**506,00 €**
Loyer logement privatif (T1 bis)	Forfait mensuel	327,00 €
Charges locatives	Forfait mensuel	179,00 €

PRESTATIONS OBLIGATORES - Prestation hébergement		661,00 €
Gestion administrative du séjour	Forfait mensuel	176,00 €
Accès à une offre d'actions collectives	Forfait mensuel	154,00 €
Entretien des parties communes	Forfait mensuel	143,00 €
Veille + téléassistance	Forfait mensuel	188,00 €

PRESTATIONS FACULTATIVES - Prestation hébergement		
Petit-déjeuner / goûter	unité	2,00 €
Déjeuner	unité	6,00 €
Diner	unité	5,00 €
Forfait téléphone (équipements)	Forfait mensuel	10,00 €
WIFI	Forfait mensuel	5,00 €
Forfait entretien du linge	Forfait mensuel	21,00 €

PRESTATIONS AUX ACCOMPAGNANTS ET AUTRES TIERS		
Petit-déjeuner / goûter Invité	unité	4,00 €
Déjeuner Invité	unité	12,00 €
Diner Invité	unité	10,00 €
Déjeuner Personnel communal	unité	6,20 €
Repas « Fête »	unité	à déterminer
Chambre Famille	nuitée	80,00 €
Ménage chambre Famille	forfait	50,00 €
Caution Chambre Famille	forfait	150,00 €
Clé sécurisée	unité	Sur refacturation
Clé boîte à lettres	unité	Sur refacturation
Badge d'accès sécurisé	unité	Sur refacturation
Emplacement vélo	Forfait mensuel	10€

Délibération

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :
Décide :

- ***d'adopter la grille des tarifs en supprimant la ligne repas fête***

****

2 - Délibération 2022-04-02 modification du tableau des effectifs- Budget annexe de la Marpa de l'Estran

Présents : 7		Votants : 8
POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Rapporteur : Anthony BRANDEL

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la MARPA, il est nécessaire de recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la structure, notamment des agents polyvalents.

Suite à la procédure de recrutement, il convient de modifier le temps de travail du poste suivant :

- 1 poste d'agent social à temps non complet 27/35.

Il est proposé au Conseil d'administration de :

- Modifier les postes suivants :
  - 1 poste d'agent social non complet 27/35 en un poste d'agent social à temps complet 35/35,
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Le Conseil d'administration est invité à délibérer pour :

Délibération

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :
Décide

- **De modifier le poste précité,**
- **De modifier le tableau des effectifs en conséquence,**

****

AFFAIRES GENERALES

- les questions diverses

Un nouveau jury de recrutement mercredi 14h00 en mairie

Facturation

Encaissement des Cautions

Mise en œuvre d'une régie

Délai d'annulation jour de carence pour les repas et en cas d'hospitalisation

Pièces contractuelles

Investissement de fonctionnement

Procédure d'ouverture

Pose de la signalétique intérieure

Inauguration le 05 novembre

Accueil du 1er résident

La question du taux de remplissage

Uniformes

horaire de roulement

Arrêt télésurveillance du site

Pb de téléphone

Séance levée à 17.55 heures

Signature du secrétaire de séance : Claude CAUDAL